

LA PETITE PRESSE

5 cent. le numéro

JOURNAL QUOTIDIEN

5 cent. le numéro

ABONNEMENTS. — Trois mois. Six mois. Un an.
Paris..... 5 fr. 9 fr. 18 fr.
Départements.. 6 11 22
Administrateur : E. DELSAUX.

4^{me} année. — JEUDI 11 FEVRIER 1869. — N° 1029

Directeur-Propriétaire : JANNIN.
Rédacteur en chef : A. DE BALATHIER-BRAGELONNE.
BUREAUX D'ABONNEMENT : 9, rue Dronot.
ADMINISTRATION : 13, quai Voltaire.

PARIS, 10 FEVRIER 1869

LA TURQUIE CONTEMPORAINE

LES FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE

Les événements qui agitent l'Orient assurent un véritable succès de curiosité au nouveau livre de M. Alfred de Caslon : *Constantinople en 1869*.

M. de Caslon, en sa qualité d'artiste, a donné des représentations dans toutes les grandes villes du monde connu. Il s'est trouvé en rapport avec des citoyens de tous les pays, des gens de toutes les classes, des artisans de tous les métiers. Doué d'observation et de mémoire, il raconte après avoir vu, et juge après avoir comparé. Nous connaissons la Turquie par les descriptions des voyageurs; il nous fait connaître les Turcs. La forme anecdotique, qui est la sienne, a le grand avantage de prouver sans démonstrations et sans raisonnements. C'est le système de la morale instruisant par l'exemple, appliqué aux récits de voyage et d'histoire...

**

Nous sommes à Constantinople.

Dans cette villa turque, située sur le bord de la mer, demeure un Français, M. Pigeon.

M. Pigeon est le propriétaire des moulins de Sténia, qui approvisionnent de farine et de pain la moitié de Constantinople et une grande partie de l'armée. Leur fondateur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, — promotion de 1836, — fut d'abord officier d'artillerie. Mais il donna vite sa démission pour se lancer dans l'agriculture et l'industrie. Il construisit des moulins dans le département de Seine-et-Oise. Puis il cultiva les fermes de Satory et de Palasioo. Député à la Constituante et à la Législative, il abandonna la politique en 1832.

La guerre de Crimée éclata. Il fallait nourrir nos soldats, de Constantinople à Sébastopol, et l'on ne savait trop comment s'y prendre pour atteindre ce but. Un jour, le maréchal Magnan se plaignait tout haut des difficultés qu'éprouvait l'intendance. M. Pigeon déclara que rien au monde n'était plus facile à résoudre que ces difficultés.

— Seriez-vous capable, lui demanda le maréchal, de nous faire un rapport détaillé là-dessus ?

— Mon Dieu ! répondit M. Pigeon, je suis très-occupé ; mais, si cela doit vous rendre absolument service...

— Un très-grand service. Combien vous faudrait-il de temps pour me faire ce rapport ?

— Une huitaine de jours.

— Eh bien ! de demain en huit, venez déjeuner avec moi.

M. Pigeon arriva, à l'heure dite, avec son rapport.

Le maréchal le trouva excellent, et le soumit tour à tour à dix hommes spéciaux qui furent du même avis. C'est pourquoi aucun d'eux ne voulut prendre sur lui la responsabilité de l'entreprise.

M. Magnan alors s'adressa directement à l'Empereur, qui lui répondit :

— M. Pigeon, dites-vous, a fait un bon rapport ! Eh bien ! prenez M. Pigeon.

Ce dernier hésita devant une fortune inespérée ; enfin, il signa un traité par lequel il s'engageait à fournir cinq cents quintaux par jour pour l'alimentation de l'armée. Le gouvernement se réservait en outre le droit d'exiger mille quintaux de mouture, en prévenant six mois d'avance.

L'inventeur partit pour Constantinople, y fut très-bien accueilli, et s'y heurta contre un obstacle insurmontable.

A cette époque, la loi turque n'accordait pas aux étrangers le droit de possession. Il devenait impossible à M. Pigeon d'acheter des terrains pour y établir ses moulins.

Que faire ?... Un matin, il arriva chez le grand visir, et renouvela pour la vingtième fois sa demande.

Pour la vingtième fois il se heurta contre un refus, tiré de la loi.

— Altesse, dit-il alors, j'ai trouvé un moyen.

— Je n'en vois qu'un, c'est de vous faire Turc...

— J'en ai un autre. Si la terre ne peut appartenir aux chrétiens, l'eau est libre, et les bâtiments de commerce français peuvent stationner dans le Bosphore ?

— Certainement.

— Eh bien ! je sollicite de Votre Altesse l'autorisation d'apporter mes moulins sur des bateaux.

— Avez-vous choisi une place ?

— La baie de Sténia.

— Ce soir, vous aurez votre firman.

M. Pigeon revint à Paris.

Il fit construire deux grands bateaux, renfermant chacun trois machines à vapeur de la force de trente-deux chevaux, et vingt-quatre paires de meules d'un mètre 62 centimètres de circonférence, c'est-à-dire les plus grandes que l'on ait jamais faites. Les ponts de ces bâtiments devaient être surmontés de cinq étages, représentant une installation complète depuis le four jusqu'au séchoir.

Les bateaux construits, il fallait les faire remorquer jusqu'à Constantinople, ce qui n'était pas une petite affaire.

Les inondations de Lyon occasionnèrent un retard de deux mois. Un moment on crut les bateaux perdus. Enfin, ils arrivèrent en bon état. Mais alors la guerre de Crimée était terminée ; et le jour où l'on alluma le four pour la première fois, le dernier soldat français s'embarquait pour rentrer en France.

M. Pigeon avait dépensé 800,000 francs. Il fut obligé de faire un procès pour avoir une indemnité. Mais il appartenait à la race bien trempée de ces gens qui auraient trouvé des truffes sur le radeau de la Méduse. Il ne perdit pas courage, redoubla d'efforts et finit par réussir.

Aujourd'hui, les moulins de Sténia fournissent le gouvernement turc, et leur boulangerie, sans rivale dans le monde, donne 2,200 kilos de pain par jour.

**

Autre souvenir de la guerre de Crimée.

Constantinople est la ville des incendies et des pompiers. Là-bas, quand le feu prend à une maison, il y a toute espèce de chances pour que le quartier entier soit brûlé. Cela tient à ce que les maisons sont construites en bois d'abord, et ensuite à ce qu'on donne une prime à la compagnie de pompiers qui arrive la première au feu. Pour gagner cette prime, les pompiers se battent entre eux, et, quand les vainqueurs sont demeurés maîtres du terrain, l'incendie a fait de tels progrès qu'il est presque impossible de l'éteindre.

On est du reste si habitué là-bas à être brûlé, qu'à la première étincelle les voisins, à une demi-lieue à la ronde, se mettent à déménager. Les commissionnaires se présentent aussitôt par bandes, et, dans le désordre, quelques-uns emportent chez eux les meubles qu'on a mis sur leurs épaules.

Pendant la campagne de 1854, quelques régiments français étaient casernés entre les quartiers de Péra et de Buyuk-Déré.

Un jour, le feu prend chez une cantinière, qui demeurait assez loin de là. Elle avait de gros bagages, et ne savait trop comment s'y prendre pour ne pas être volée par les commissionnaires qui lui offraient leurs services.

Que devenir ? Tout à coup une inspiration sortit de sa cervelle.

Les commissionnaires ont toujours sur leur sac de gros paquets de cordes ; notre brave femme prit quatre de ces paquets, les déroula, les assujétit par des nœuds, et s'en servit pour attacher deux par deux ses porteurs. Après quoi, elle prit le bout de la corde, et se dirigea vers la caserne.

Les Turcs, voyant passer ce singulier cortège, se mirent à battre des mains.

**

Autres détails concernant les incendies.

Les pachas, qui savent avec quelle facilité le feu se propage, se rendent sur le lieu du sinistre, comme en France les préfets et les généraux, afin d'encourager le zèle des travailleurs.

Le quartier du théâtre Naum était embrasé, et le pilot de maisons, atteint par la flamme, pouvait être considéré comme perdu. Encore fallait-il essayer de sauver les maisons d'en face. Il y avait dans ces maisons deux ou trois dépôts d'alcool qui flambaient comme de la paille. Quelles proportions ne prendrait pas le désastre !...

Le capitain pacha (ministre de la marine) arrive. Il voit le danger. Dans la maison qui fait angle, le feu est déjà au troisième étage ; les vitres de la boutique volent en éclats...

Le pacha entre bravement, monte au premier, ouvre la fenêtre et s'adresse aux pompiers :

— Si cette maison brûle, le quartier est perdu. Mon devoir est de la protéger, comme le vôtre est de vous rendre maître du feu. Je ne vous parle pas de récompenses. Ce n'est pas de l'argent qu'il s'agit de gagner ; c'est de la gloire. Je vous jure que je ne sortirai pas de cette maison avant que le feu soit éteint. Que Dieu et le Prophète soient avec vous !

Le feu, du troisième, était descendu au second, et de la boutique montait au premier. Le pacha alluma tranquillement une ciga-

26

MADAME PANTALON

PAR PAUL DE KOCK

XI (suite)

— Oui, madame, répliqua le maire à Cézarine, et, comme principale autorité du pays, je vous demande ce que signifie cette plaisanterie, car je pense que ce n'est pas sérieusement que vous avez nommé cette jeune fille garde champêtre.

— Et pourquoi ne serait-ce pas sérieusement, monsieur ?

— Parce que c'est à un homme que revient cet emploi.

— Moi et mes amies, avec l'autorisation de mon oncle, nous changeons tout cela... Nous avons assez d'instruction, de talent, de force, de courage pour remplir les emplois que l'on donnait aux hommes.

Voir les numéros depuis le 17 janvier.

— Madame, je ne doute pas de vos talents, ni de votre science... Vous pouvez chez M. de Vabeaupont faire tout ce qui vous convient... prendre des femmes pour en faire des cochers ou des palefreniers... cela vous regarde ! mais vous n'avez pas le droit de renvoyer un garde champêtre, ni d'en nommer un autre.

— Pas le droit ! est-ce que mon oncle n'est pas le seigneur de ce village ?

— Mon Dieu, madame, puisque vous avez tant d'instruction, vous devez savoir qu'il n'y a plus de seigneur dans un village ; il y a des propriétaires, il y en a de fort riches, qui font du bien aux pauvres du pays quand ils sont charitables, mais ils ne nomment pas pour cela les gardes champêtres...

Il y a dans les villes des préfets... ensuite des sous-préfets... et dans les petites communes il y a le maire, son adjoint, les membres du conseil municipal, ce sont ceux-là, madame, qui nomment aux emplois vacants.

Cézarine se mord les lèvres, elle se sent battue par l'autorité villageoise ; mais elle réplique bientôt :

— Comment, monsieur, mon oncle a beaucoup de propriétés dans ce pays ; des champs, des vignes, des prairies... et il ne pourra pas les faire garder par qui bon lui semble, pour

empêcher qu'on ne lui mange son raisin ou que l'on ne lui vole ses légumes, ses fruits ?

— Oh ! pardonnez-moi, madame, M. votre oncle peut, si cela lui est agréable, envoyer tous ses domestiques surveiller ses propriétés, mais cela n'empêchera pas Tarineux, le garde champêtre, d'y avoir l'œil aussi.

— Oui, oui, que j'y aurai l'œil !...

Et si madame veut que je fasse ses proclamations... je les ferai autrement que Nanon, qui ne dit que des bêtises !... Mais comme j'ai crevé mon tambour, si madame le veut, Nanon viendra avec le sien pour m'accompagner...

Cézarine ne répond pas au garde champêtre et dit au maire :

— Monsieur, est-ce qu'il est aussi défendu de battre du tambour dans le village ? moi et mes amies nous nous sommes fait faire un uniforme...

— Est-ce que madame veut être dans la garde nationale ?...

— Pas encore, monsieur ; mais nous verrons plus tard ; en attendant, quand nous sortirons en corps, un tambour à notre tête ferait bien.

— Si ce n'est pas pour empiéter sur le droit du garde champêtre, mais pour vous amuser, madame, faites battre la caisse... on croira qu'il

y a des saltimbanques dans le village, voilà tout...

Mme Pantalon se mord encore les lèvres ; elle salue le maire, fait signe à Nanon de la suivre et se hâte de retourner au château.

Nanon suit sa maîtresse en disant :

— Est-il drôle, ce maire, de vouloir qu'à présent il n'y ait plus de seigneurs !... Alors pourquoi donc qu'on chante : « Ah ! vous avez des droits superbes comme seigneur de ce canton !... Et, pas plus tard qu'hier, j'ai encore entendu mamzelle Elvina qui roucoulait ça sur son son piano.

Quelques jours s'écoulaient, on attend avec impatience le retour de Fouillac. Pour passer le temps on fait l'exercice, Lundi-Gras donne à ces dames des leçons d'escrime et leur apprend à tirer le pistolet, à se servir d'une épée, il veut même leur montrer à manier une hache d'abordage, mais cette arme est refusée par les indépendantes, qui n'ont pas encore l'intention de se mettre dans la marine.

Enfin, une lettre de Fouillac annonce son retour pour le lendemain avec tous les uniformes.

Il engage Cézarine à envoyer à Noyon la vieille caleche du capitaine, pour prendre au

rette, prit une chaise et s'assit dans la fumée.
Une demi-heure après, on était maître du feu. Tout le monde avait fait son devoir.

Les réceptions des ambassadeurs par le sultan ont longtemps rappelé la cérémonie du *Bourgeois Gentilhomme*.

La porte par laquelle on les faisait entrer dans la salle du Trône était trop basse, afin de les obliger à se courber.

Le sultan, accroupi sur son trône, entre un sabre et une écriture ornée de diamants, ne parlait jamais à l'ambassadeur, qu'il ne regardait même pas. Il ne communiquait qu'avec le grand visir, et ce dernier s'adressait à son tour à l'interprète, seul interlocuteur direct de l'ambassadeur. Avant d'être admis dans cette salle, les ministres étrangers attendaient dehors, quelquefois pendant plusieurs heures. Le sultan, caché derrière une grille, pouvait tout à son aise les examiner de loin, avant de les recevoir et de leur tourner le dos.

La diplomatie souffrit longtemps de cette vieille étiquette; mais le Tahin la rendait indulgente. Les ambassadeurs, en leur qualité d'étrangers, étaient censés avoir froid et avoir faim, et l'hospitalité du gouvernement turc leur accordait une indemnité destinée à les habiller et à les nourrir. Cette indemnité faisait plus que de doubler leurs appointements.

A la fin, les ministres français se révoltèrent.

Il n'y eut pas d'indemnité qui tint. Un jour, M. de Saint-Priest refusa de déposer son épée pendant l'audience. Le général Sébastiani s'obstina à ne pas échanger ses bottes contre des babouches, et le républicain Aubert Dubayet repoussa de la main la pelisse, disant que les envoyés de la France n'avaient besoin ni des aliments ni des friperies des tyrans.

Aujourd'hui, Abd-ul-Aziz reçoit comme les autres empereurs de l'Occident, ses confrères, et les cérémonies comiques de la cour de Constantinople ne se retrouvent plus que dans les comédies de Molière, au Théâtre-Français.

TONY RÉVILLON.

LA CUEILLETTE

La lionne du jour, c'est l'héroïne du drame des bons empoisonnés (et puis, qu'est-ce qui fit son nez? demandez cela au comte Kzidniakowski); c'est la fameuse Mme de Narbonne, dont ce chapitre inédit des mystères de Paris vient de mettre si soudainement la personnalité en lumière. Dès lors, Mme de Narbonne, — *vu go* Anna Belval, — devenant naturellement le point de mire de la curiosité publique, nous sommes sûrs qu'on va dévorer ces révélations, empruntées au *Gaulois*, sur l'origine et les antécédents de cette illustration du monde interlope.

La dame de Narbonne est la même belle personne qui fut cause d'un duel cet été à Bad, quelques jours avant la réunion des courses.

chemin de fer les nombreux paquets à l'adresse des dames qui sont au château.

La réunion féminine pousse des cris de joie. On grille d'être au lendemain. Lundi-Gras partira pour Noyon avec la calèche. Il ramènera ce charmant Fouillac et les vêtements commandés.

On vote un compliment pour celui qui a si bien fait les commissions de ces dames. Paolina se charge de lui faire des vers, Mme Dutonneau a proposé de l'embrasser, mais cette motion a été repoussée à la majorité. Les égratignures dont il porte les marques lui font beaucoup de tort.

Le jour est venu, la calèche est partie.

Toutes ces dames se sont levées de grand matin, quoiqu'on n'attende Fouillac que vers les midi.

On déjeune vite.

En vain le capitaine dit à ses hôtes:

— Triples sabords! Mesdames, donnez-vous donc le temps de manger, vos uniformes n'arriveront pas plus tôt parce que vous avalerez de travers!

— Ah! capitaine, c'est que nous sommes si curieuses de les voir...

— De les mettre surtout!

Son nom véritable est Anna Belval; elle est fille d'une brave femme, marchande au carreau de la Halle.

Si les complices du crime si heureusement avorté l'avaient choisie, cela a dû être surtout pour sa beauté, car elle n'est pas autrement cultivée ni même lettrée, et l'on doit croire absolument celui de nos confrères qui raconte qu'elle avait refusé d'écrire au duc de B... pour lui donner rendez-vous à l'Opéra.

Anna de Narbonne, partie de Paris encore trop mineure, a passé quelques années à Turin et à Genève; puis, revenue avec ses vingt et un ans, elle s'est installée à Paris, rue de Berlin, n° 19, alors qu'elle s'essaya dans un rôle à toilettes sur le petit théâtre des Folies-Maigny. Aujourd'hui, fixée rue de Penthièvre, elle paraît suivre les destinées les plus douces, et quand elle paraîtra comme témoin devant le magistrat qui lui demandera sa profession, elle répondra infailliblement: rentière.

M. de Chilly, le sympathique directeur de l'Odéon, si cruellement éprouvé par la mort presque foudroyante de sa fille unique, est menacé d'une nouvelle douleur. Sa nièce, Mlle Artus, fille de l'ancien chef d'orchestre de l'Ambigu-Comique, est en ce moment pour ainsi dire aux portes du tombeau. A ce propos, le *Figaro* rapporte cette triste et touchante histoire:

Mlle de Chilly mourante donna une petite bague à cette cousine dont la vie est aujourd'hui si cruellement menacée, et lui dit:

— Prends-la, tu me la rapporteras!
— Ces mots ont-ils frappé l'imagination de la pauvre enfant? Étaient-ils l'expression de cette double vue attribuée à la mort?

Toujours est-il que quelques jours après les funérailles de Mlle de Chilly, sa jeune cousine tombait malade.

Ce que le *Figaro* ne dit pas, c'est qu'à ses derniers moments la pauvre morte, qui se cramponnait à la vie avec toute l'énergie de ses dix-huit à vingt ans, criait de son lit de douleur à sa cousine fondant en larmes dans un coin de la chambre-théâtre de son agonie:

— Non! je ne veux pas mourir! je ne veux pas m'en aller seule! tu viendras avec moi! je t'attends! je t'attends! tu ne te marieras pas!

Quel spectacle et quelles angoisses pour cette infortunée Mlle Artus, dont, en effet, les fiançailles se préparaient au moment même où Mlle de Chilly s'allait pour ne plus se relever.

Singulière découverte que vient de faire le *Public* dans des papiers du temps du roi Henri III:

« Sur les plaintes des héritiers des personnes décédées par la faute des médecins, il en sera informé et rendu justice comme de tout autre homicide, et seront les médecins mercenaires tenus de goûter les excréments de leurs patients... Autrement seront réputés avoir été cause de leur mort et décès. »

Heureusement pour les médecins d'aujourd'hui que l'homicide commis sur un client n'est plus qu'un cas... de conscience. Sans cela...

Portons à la connaissance de nos lecteurs cette annonce recueillie dans un journal américain:

Par suite du décès de son propriétaire, un beau tigre est à vendre.

Seulement, il est bon de prévenir les amateurs que le propriétaire du tigre a été dévoré par sa marchandise.

Joli mot de la fin, dans le *Gaulois*, sous la signature Armand Gouzien:

Une rousse célèbre étale une rivière, ruisseau dans son érin cramoisi, devant deux bonnes amies.
— C'est aveuglant!

— Je crois bien, des diamants à trente-six Cora.
Et les trois volatiles de rire.
Vous voyez bien que le proverbe a raison: l'esprit court les grues. — B. B.

MANDRIN PROPRIÉTAIRE

A Fontenay-aux-Roses, joli village de la banlieue de Paris, habite le sieur C..., cordonnier. Dernièrement, revenant de Paris vers une heure du matin, il allait rentrer chez lui, en compagnie d'un de ses voisins, le sieur L...

A peine venaient-ils de s'engager dans l'escalier non éclairé de la maison, qu'une double détonation d'arme à feu retentit. Le cordonnier et le voisin entendirent siffler les projectiles; quelques grains de plomb s'arrêtèrent dans leurs vêtements.

Effrayés, ils rebroussèrent chemin et coururent prévenir la gendarmerie de ce qui vient de leur arriver. Escortés de gendarmes munis de lanternes, ils reviennent à la maison: tout y est silencieux, et ils regagnent leur domicile sans autre incident.

Dès le lendemain le commissaire de police procéda à une information, et voici ce qu'il constata:

Le 8 janvier dernier, le cordonnier C... va, comme de coutume, chez son propriétaire, le nommé P... pour lui payer son terme; il présente son argent et demande sa quittance.

— Elle n'est pas prête, répond P..., je vous la donnerai demain.

— Du tout, fait observer C..., je ne paye pas sans reçu. Et il insiste sur ce point. Le propriétaire, tout en maugréant, prépare la quittance, qu'il présente d'une main à son locataire, tandis que de l'autre il reçoit l'argent.

A peine tient-il cet argent que, par un prompt mouvement, il arrache à C... sa quittance; celui-ci se récrie; mais, s'apercevant qu'un morceau de cette quittance lui était resté dans la main, ce que le propriétaire n'avait pas vu, il préféra se retirer que d'engager une lutte qui aurait pu tourner à son désavantage, d'autant plus qu'il avait affaire à un homme solide et que cette scène n'avait aucun témoin. Quelques jours plus tard, le cordonnier était cité à la justice de paix en paiement de son loyer, à la requête du propriétaire.

— Si tu parles de l'arrachement, lui avait dit celui-ci, tu ne vivras pas longtemps. Mais devant le magistrat, C... ne se laissa pas intimider, et, après avoir tout raconté, il termina sa défense en présentant le fragment de sa quittance. Le propriétaire, convaincu de mauvaise foi, fut débouté de sa demande. Ces circonstances le firent soupçonner d'avoir voulu se venger, tiré sur son locataire les deux coups de fusil dont il vient d'être question.

Les gendarmes, en accompagnant C..., avaient soigneusement exploré l'escalier et retrouvé quelques morceaux de plomb avec deux bourres noircies de poudre. Ces bourres ayant été dépliées et examinées, on reconnut qu'elles avaient été faites avec du papier provenant de factures.

La perquisition opérée chez le propriétaire a amené la découverte et la saisie d'un fusil à deux coups, et de factures semblables à celles ayant servi à préparer les bourres.

Le propriétaire P..., qui est âgé de soixante-huit ans, a été, malgré ses dénégations, mis à la disposition de la justice comme inculpé d'extorsion de titre à l'aide de violence et de tentative d'assassinat. — P.

TEMPS PROBABLE

Jeudi, 11 février.
Variable à pluvieux.

FAITS DIVERS

PARIS

La promenade traditionnelle du boulevard a eu lieu hier, favorisée, comme celles des deux jours précédents, par un temps magnifique. A une heure précise, le cortège faisait son entrée dans la cour du palais des Tuileries.

LL. MM. l'Empereur, l'Impératrice et le Prince impérial ont apparu au balcon du pavillon de l'Horloge; après une demi-heure de station, le cortège s'est dirigé vers le Palais-Royal.

Au moment où le char des musiciens traversait la voûte du palais pour se rendre dans la cour, par suite d'une fausse manœuvre, le char s'est trouvé arrêté, la grille a été brisée entièrement, et le char a éprouvé de nombreuses avaries; pour le faire sortir, il a fallu dételer les chevaux.

Bien qu'ayant essuyé un très-rude cahot, aucun des nombreux musiciens n'a éprouvé d'accident.

Enfin, après ce contre-temps, le cortège a repris le cours de sa promenade.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:
L'instruction de l'affaire de la rue de Penthièvre, a été confiée à M. de Gonot et non à M. Lascoux.

Il ne paraît pas établi que les bonbons contiennent une préparation toxique quelconque. On pense que les matières étrangères à la composition de ces bonbons consistaient dans des morceaux de gomme arabique imprégnée d'encre. Si ces faits se confirment, il est probable qu'une ordonnance de non lieu sera rendue par M. le juge d'instruction et mettra ainsi fin à cette étrange et mystérieuse affaire.

Un déplorable accident a eu lieu dimanche sur la Seine: Un bateau-omnibus, passant près d'un canot monté par huit personnes, l'a fait chavirer par la force des lames qui soulevaient ses roues. Des secours sont arrivés immédiatement, et sept personnes ont été retirées de la Seine; mais la huitième n'a pas été sauvée, et, à l'heure où nous écrivons, son cadavre n'a pas été retrouvé.

Il résulte d'un relevé publié par le *Bureau Veritas* de Paris, que le nombre des navires naufragés ou disparus en 1868 est de 2,371.

Que de drames, de deuils et de désespoirs dans ce simple chiffre!

Un honnête et laborieux employé de la librairie Hachette vient d'être victime d'un vol important. Sa femme descendait à dix heures du soir de l'omnibus de Montrouge à la station de la tour Saint-Jacques, quand des pick-pocket lui ont enlevé un portefeuille contenant des obligations au porteur et des titres de rente italienne et des papiers de famille. Un des voleurs a été arrêté et trouvé nanti d'une partie des objets volés. Mais l'autre partie, remise sans doute à des complices, n'a pas été recouvrée. Il manque un titre de 100 francs de rente italienne portant le n° 564 437, et un autre titre de 25 francs de la même rente portant le n° 331 142. Ceux à qui ces titres seraient présentés sont priés d'en donner avis à M. Lombard, rue Campagne-Première, 17.

DÉPARTEMENTS ET COLONIES

L'instruction de l'affaire de Valence, les *Faiseuses d'anges*, avance rapidement, grâce aux soins incessants de M. Faure, juge d'instruction, et il est probable que cette mystérieuse cause criminelle viendra aux premières assises de la Drôme.

Les accusés sont au nombre de cinq détenues; mais on dit que pluieurs autres personnes encore sont désignées par l'opinion publique.

Bordeaux était depuis un certain temps le théâtre

de poignées de main; puis Mme Etoile s'avance et s'apprête à lui lire ses vers; mais les dames se sont jetées sur les paquets, chacun s'empare de celui qui est à son adresse et se sauve en disant:

— Allons nous habiller!

— Vous direz votre compliment tantôt!

— Oui, oui, allons nous habiller!

Pauline se décide à lire comme les autres; tout en murmurant:

— Hum! la parure... la coiffure... je sais que ce costume m'ira très-bien.

Fouillac qui ne tenait pas à entendre les vers de Mme Etoile, va tenir compagnie au capitaine, qui est encore à table. Au bout d'une heure, car ces dames ont bien mis ce temps-là à leur toilette, un grand bruit de voix annonce leur venue; elles arrivent toutes, empressées de se faire voir au capitaine, qui les fait mettre sur le même rang devant lui, puis part d'un éclat de rire en s'écriant:

— Ah! c'est comme cela que vous avez un uniforme!... je vous en fais mon compliment!

En effet, pas deux de ces dames n'étaient habillées de même. Les jupes, d'abord, variaient de couleurs ou de dessins; les basquines étaient bleues; mais sur l'une il y avait de la

passenterie à profusion, sur l'autre il n'y avait qu'un liséré; celle-là avait quatre rangs de boutons, celle-ci n'en avait qu'un; l'une les avait fait mettre dorés, l'autre en argent; les coiffures ne se ressemblaient pas davantage: il y avait des casquettes rondes, carrées, des bonnets de police ou à poil, ou en petit gris avec plume, ou aigrette, ou torsade, ou flot; enfin les costumes étaient fort gentils, mais ce n'était pas uniforme.

Comme d'abord chacune de ces dames ne s'était occupée qu'à se regarder, c'est seulement lorsqu'elles sont rassemblées qu'elles s'aperçoivent du peu de ressemblance qui existe dans leur nouveau costume.

Alors Cézarine fronce les sourcils et s'écrie: — Sapristi, mesdames! c'est donc ainsi que vous avez suivi mes instructions?

Mme Grassouillet répond alors d'un petit ton très-décidé:

— Vous avez proclamé que nous étions indépendantes!... Pourquoi donc ne ferions-nous pas ce qui nous plaît?...

— Madame a raison, dit le capitaine. C'est absolument comme ces gens qui ne parlent que de liberté, et qui veulent vous forcer à être de leur opinion.

PAUL DE KOCK.

(La suite à demain.)